

## **BYK-MAX HS 4305**

Version 5.0  
SDB\_LU

Date de révision: 10.02.2023

Date de dernière parution: 27.10.2021  
Date d'impression 21.05.2025

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : BYK-MAX HS 4305  
UFI : A6E3-E0GJ-R001-A34F  
Code du produit : 000000000000132939

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Additive for plastics

#### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : BYK-Chemie GmbH  
Abelstrasse 45  
46483 Wesel  
Téléphone : +49 281 670-0  
Téléfax : +49 281 65735  
  
Information : Regulatory Affairs  
Téléphone : +49 281 670-23532  
Téléfax : +49 281 670-23533  
Adresse e-mail : GHS.BYK@altana.com

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+33 1 72 11 00 03 (Français et Anglais)  
+44 1235 239670 (All languages)

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

##### **Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

|                                                                                    |                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Irritation cutanée, Catégorie 2                                                    | H315: Provoque une irritation cutanée.                                                                               |
| Lésions oculaires graves, Catégorie 1                                              | H318: Provoque de graves lésions des yeux.                                                                           |
| Sensibilisation cutanée, Catégorie 1                                               | H317: Peut provoquer une allergie cutanée.                                                                           |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 1 | H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1                  | H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.                                                                   |
| Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3              | H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                               |

## BYK-MAX HS 4305

Version 5.0  
SDB\_LU

Date de révision: 10.02.2023

Date de dernière parution: 27.10.2021  
Date d'impression 21.05.2025

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P260 Ne pas respirer les poussières.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
**Intervention:**  
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P391 Recueillir le produit répandu.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 7681-65-4 iodure de cuivre

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## BYK-MAX HS 4305

Version 5.0  
SDB\_LU

Date de révision: 10.02.2023

Date de dernière parution: 27.10.2021  
Date d'impression 21.05.2025

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Thermoplastic compound for thermal stabilization

##### Composants

| Nom Chimique         | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro d'enregistrement | Classification                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Concentration<br>(% w/w) |
|----------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| bromure de potassium | 7758-02-3<br>231-830-3<br>01-2119962195-33-0002           | Eye Irrit. 2; H319                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | >= 50 - <= 100           |
| iodure de cuivre     | 7681-65-4<br>231-674-6<br>01-2119972019-33                | Acute Tox. 4; H302<br>Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Dam. 1; H318<br>Skin Sens. 1A; H317<br>STOT RE 1; H372<br>(Thyroïde)<br>Aquatic Acute 1;<br>H400<br>Aquatic Chronic 2;<br>H411<br><br>Facteur M (Toxicité<br>aiguë pour le milieu<br>aquatique): 10<br>Facteur M (Toxicité<br>chronique pour le<br>milieu aquatique): 1 | >= 10 - < 12,5           |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

## **BYK-MAX HS 4305**

Version 5.0  
SDB\_LU

Date de révision: 10.02.2023

Date de dernière parution: 27.10.2021  
Date d'impression 21.05.2025

- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne PAS faire vomir. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Pas d'information disponible.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Traitement : Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche  
  
Brouillard d'eau

- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### **5.3 Conseils aux pompiers**

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
- Utiliser un équipement de protection individuelle.

## **BYK-MAX HS 4305**

Version 5.0  
SDB\_LU

Date de révision: 10.02.2023

Date de dernière parution: 27.10.2021  
Date d'impression 21.05.2025

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Éviter la formation de poussière.  
Éviter l'inhalation de la poussière.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

---

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de particules respirables.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.  
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

## **BYK-MAX HS 4305**

Version 5.0  
SDB\_LU

Date de révision: 10.02.2023

Date de dernière parution: 27.10.2021  
Date d'impression 21.05.2025

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Conserver dans le conteneur d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1 Paramètres de contrôle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### **8.2 Contrôles de l'exposition**

#### **Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains  
Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : > 120 min

Remarques : Pour manipuler du produit à chaud, utiliser des gants résistants à la chaleur.  
Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Tenue de protection étanche à la poussière  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Appareil respiratoire avec filtre.  
En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.  
Dans le cas où la concentration de la poudre dépasse 10 mg/m<sup>3</sup> le masque anti-poussière est recommandé.

#### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

## **BYK-MAX HS 4305**

Version 5.0  
SDB\_LU

Date de révision: 10.02.2023

Date de dernière parution: 27.10.2021  
Date d'impression 21.05.2025

---

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                                                                       |                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| Etat physique                                                         | : granuleux                                                   |
| Couleur                                                               | : white to grey-green                                         |
| Odeur                                                                 | : inodore                                                     |
| Point/intervalle de fusion                                            | : Donnée non disponible                                       |
| Point/intervalle d'ébullition                                         | : Donnée non disponible                                       |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : non déterminé                                               |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : non déterminé                                               |
| Point d'éclair                                                        | : env. 276 °C<br>Méthode: derived                             |
| Température d'auto-inflammation                                       | : Non combustible.                                            |
| Température de décomposition                                          | : non déterminé                                               |
| pH                                                                    | : insoluble                                                   |
| Viscosité                                                             |                                                               |
| Viscosité, dynamique                                                  | : Non applicable                                              |
| Viscosité, cinématique                                                | : Non applicable                                              |
| Solubilité(s)                                                         |                                                               |
| Hydrosolubilité                                                       | : partiellement soluble                                       |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau                                 | : Donnée non disponible                                       |
| Pression de vapeur                                                    | : Donnée non disponible                                       |
| Densité                                                               | : 3,0 g/cm <sup>3</sup> (20 °C, 1.013 hPa)                    |
| Masse volumique apparente                                             | : 1,1 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)<br>Méthode: 34 (bulk density) |

#### **9.2 Autres informations**

|                             |                                      |
|-----------------------------|--------------------------------------|
| Auto-inflammation           | : env.<br>420 °C<br>Méthode: derived |
| Énergie minimale d'ignition | : non déterminé                      |

## **BYK-MAX HS 4305**

Version 5.0  
SDB\_LU

Date de révision: 10.02.2023

Date de dernière parution: 27.10.2021  
Date d'impression 21.05.2025

---

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### **10.1 Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### **10.2 Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

#### **10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Donnée non disponible

#### **10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Métaux alcalins  
Acides forts et bases fortes  
Oxydants forts

#### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

##### **Toxicité aiguë**

###### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

##### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

###### **Produit:**

Remarques : Peut irriter la peau.  
Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

##### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

###### **Produit:**

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

##### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

###### **Produit:**

Remarques : A un effet sensibilisant.

## **BYK-MAX HS 4305**

Version 5.0  
SDB\_LU

Date de révision: 10.02.2023

Date de dernière parution: 27.10.2021  
Date d'impression 21.05.2025

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

**Produit:**

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

### **Cancérogénicité**

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

### **Toxicité pour la reproduction**

**Produit:**

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

### **Toxicité à dose répétée**

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

### **Toxicité par aspiration**

**Produit:**

Donnée non disponible

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## **BYK-MAX HS 4305**

Version 5.0  
SDB\_LU

Date de révision: 10.02.2023

Date de dernière parution: 27.10.2021  
Date d'impression 21.05.2025

### **Information supplémentaire**

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

**Produit:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

**Composants:**

**iodure de cuivre:**

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

**Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du

## BYK-MAX HS 4305

Version 5.0  
SDB\_LU

Date de révision: 10.02.2023

Date de dernière parution: 27.10.2021  
Date d'impression 21.05.2025

système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 3077  
RID : UN 3077  
IMDG : UN 3077  
IATA : UN 3077

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(Iodure de cuivre)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(Iodure de cuivre)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.  
(copper iodide)

IATA : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

## BYK-MAX HS 4305

Version 5.0  
SDB\_LU

Date de révision: 10.02.2023

Date de dernière parution: 27.10.2021  
Date d'impression 21.05.2025

(copper iodide)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

|             |   |   |
|-------------|---|---|
| <b>ADR</b>  | : | 9 |
| <b>RID</b>  | : | 9 |
| <b>IMDG</b> | : | 9 |
| <b>IATA</b> | : | 9 |

### 14.4 Groupe d'emballage

|                                   |   |     |
|-----------------------------------|---|-----|
| <b>ADR</b>                        |   |     |
| Groupe d'emballage                | : | III |
| Code de classification            | : | M7  |
| Numéro d'identification du danger | : | 90  |
| Étiquettes                        | : | 9   |
| Code de restriction en tunnels    | : | -   |

|                                   |   |     |
|-----------------------------------|---|-----|
| <b>RID</b>                        |   |     |
| Groupe d'emballage                | : | III |
| Code de classification            | : | M7  |
| Numéro d'identification du danger | : | 90  |
| Étiquettes                        | : | 9   |

|                    |   |          |
|--------------------|---|----------|
| <b>IMDG</b>        |   |          |
| Groupe d'emballage | : | III      |
| Étiquettes         | : | 9        |
| EmS Code           | : | F-A, S-F |

|                                               |   |               |
|-----------------------------------------------|---|---------------|
| <b>IATA (Cargo)</b>                           |   |               |
| Instructions de conditionnement (avion cargo) | : | 956           |
| Groupe d'emballage                            | : | III           |
| Étiquettes                                    | : | Miscellaneous |

|                                                  |   |               |
|--------------------------------------------------|---|---------------|
| <b>IATA (Passager)</b>                           |   |               |
| Instructions de conditionnement (avion de ligne) | : | 956           |
| Instruction d'emballage (LQ)                     | : | Y956          |
| Groupe d'emballage                               | : | III           |
| Étiquettes                                       | : | Miscellaneous |

### 14.5 Dangers pour l'environnement

|                                |   |     |
|--------------------------------|---|-----|
| <b>ADR</b>                     |   |     |
| Dangereux pour l'environnement | : | oui |

|                                |   |     |
|--------------------------------|---|-----|
| <b>RID</b>                     |   |     |
| Dangereux pour l'environnement | : | oui |

|                |   |     |
|----------------|---|-----|
| <b>IMDG</b>    |   |     |
| Polluant marin | : | oui |

## **BYK-MAX HS 4305**

Version 5.0  
SDB\_LU

Date de révision: 10.02.2023

Date de dernière parution: 27.10.2021  
Date d'impression 21.05.2025

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Non applicable

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Les points sur lesquels des modifications importants ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

### **Texte complet pour phrase H**

H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **Texte complet pour autres abréviations**

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire

## BYK-MAX HS 4305

Version 5.0  
SDB\_LU

Date de révision: 10.02.2023

Date de dernière parution: 27.10.2021  
Date d'impression 21.05.2025

|             |                                                                         |
|-------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Skin Irrit. | : Irritation cutanée                                                    |
| Skin Sens.  | : Sensibilisation cutanée                                               |
| STOT RE     | : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

|                   |      |
|-------------------|------|
| Skin Irrit. 2     | H315 |
| Eye Dam. 1        | H318 |
| Skin Sens. 1      | H317 |
| STOT RE 1         | H372 |
| Aquatic Acute 1   | H400 |
| Aquatic Chronic 3 | H412 |

#### Procédure de classification:

|                   |
|-------------------|
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |

## **BYK-MAX HS 4305**

Version 5.0  
SDB\_LU

Date de révision: 10.02.2023

Date de dernière parution: 27.10.2021  
Date d'impression 21.05.2025

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR